

100 % CAPITAL
GARANTI

A-Climatis Garanti

OBJECTIF : PERFORMANCE ET SÉCURITÉ,
QUELLE QUE SOIT L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS !



- /// Un indice innovant et exclusif, calculé par S&P
- /// Des revenus indépendants du contexte de marché
- /// Un effet Cristalis pour sécuriser les coupons variables
 - /// Une garantie totale du capital à échéance
 - /// Un produit de maturité 8 ans

Période de commercialisation : du 11 juin 2007 au 04 octobre 2007 (12h00)

Code ISIN : FR0010468660

Documentation communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général

**Bénéficiez dès votre souscription d'une rémunération attractive
de 5 % annuels *pro rata temporis* jusqu'au 04 octobre 2007**
(rémunération d'ores et déjà incluse dans le prix de souscription)

PRIVALTO

A-Climatis Garanti



Un accès privilégié à une stratégie innovante, source de diversification de vos investissements

Après une 4^{ème} année de hausse consécutive (hausse de plus de 150 % pour le Cac 40 et 138 % pour L'Eurostoxx50 depuis mars 2003) il est difficile d'anticiper l'évolution des marchés à court terme :

- Les très nombreuses opérations de fusion acquisition dynamisent le marché actions et masquent une éventuelle détérioration des fondamentaux économiques mondiaux.
- Le ralentissement économique des Etats-Unis pèse sur les prévisions économiques. Les économistes prévoient toujours une faible progression du PIB sur les deux trimestres à venir.
- La faible croissance attendue des Bénéfices Par Action (BPA) limite le potentiel d'appréciation des marchés actions.

Dans un tel contexte, Privalto met à votre disposition une stratégie innovante dont la performance n'est pas directement liée à l'évolution des marchés actions.

LA SOLIDITÉ DES VALEURS À DIVIDENDES ÉLEVÉS

Privalto a développé une stratégie non directionnelle s'appuyant sur la surperformance des actions à forts dividendes

Pourquoi ces valeurs surperforment-elles en général les marchés actions traditionnels ?

Un lien direct avec la bonne santé d'une entreprise

Pour payer un dividende élevé, une entreprise doit produire des résultats solides. Investir dans les valeurs à dividendes élevés permet donc d'effectuer une sélection implicite d'entreprises en bonne santé financière qui sont par ailleurs des "valeurs refuges" naturelles en phases de marchés fébriles.

Une réponse aux attentes de rendements des investisseurs

Les titres à forts dividendes offrent aux actionnaires des rendements élevés en leur redistribuant directement les fruits de leurs réussites. Cette politique répond naturellement aux attentes des investisseurs qui privilégient une rémunération prévisible via ces dividendes, à des espérances de gains incertaines.

Un substitut crédible aux investissements obligataires

Le rendement offert par le dividende de certaines valeurs à caractère défensif renforce souvent leur attractivité.

Des valeurs aux performances historiques remarquables



Le DJ Eurostoxx Select Dividend 30 ("DJ Select Dividend 30") est composé des 30 valeurs du DJ Eurostoxx 600 caractérisées, sur les 5 dernières années, par un taux de dividende stable et élevé.

Répondant à des critères de sélection exigeants, cet indice enregistre une surperformance historique stable et durable par rapport à l'indice de référence des marchés européens : le DJ Eurostoxx 50.

L'INDICE ALPHADIV* : UNE RÉPONSE SIMPLE ET EFFICACE

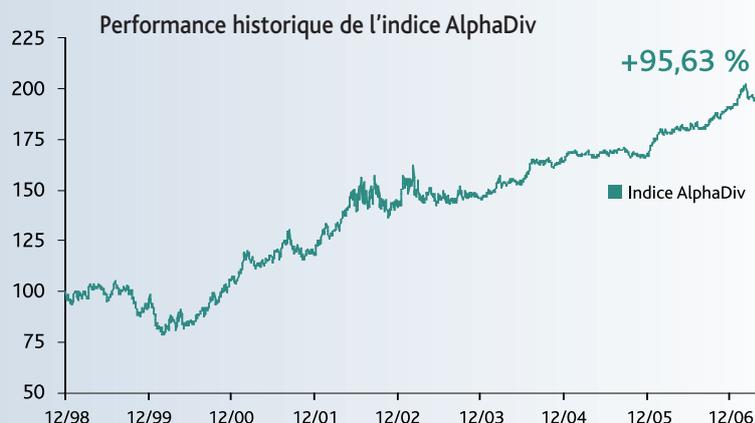
Privalto a conçu un indice exclusif, calculé par S&P et tirant profit de la surperformance du DJ Select Dividend 30 pour vous offrir une stratégie non directionnelle.

L'indice AlphaDiv capte et capitalise systématiquement l'écart de performance entre le DJ Select Dividend 30 et l'indice de référence des marchés européens, le DJ Eurostoxx 50. Cet écart de performance est diminué de 1,30 % de frais de structuration.

De par sa construction, la performance de l'indice AlphaDiv n'est donc pas directement corrélée à celle des marchés européens et permet ainsi d'offrir des rendements élevés dans différents contextes de marché.



Point Fort : cette stratégie systématique, non directionnelle par nature, permet donc d'offrir un outil de diversification de portefeuille aux investisseurs.



A-CLIMATIS GARANTI VOUS OFFRE INNOVATION ET PERFORMANCE DANS UN CADRE TOTALEMENT SÉCURISÉ

7 % assurés la 1^{ère} année

A-Climatis Garanti verse à la fin de la 1^{ère} année un coupon de 7 %, et ce quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

A partir de la 2^{ème} année, des coupons variables liés à l'indice AlphaDiv

Chaque année, le coupon variable est égal à la performance annualisée de l'indice AlphaDiv depuis la Date de départ (Cf Caractéristiques principales).

Exemple : en année 2, si la performance de l'indice AlphaDiv depuis la Date de départ est de 12 %, la performance annualisée est alors de 6 % (la performance annualisée correspond à la performance de l'indice divisée par le nombre d'années).

EFFET CRISTALIS : dès qu'un coupon d'au moins 10 % est versé, A-Climatis Garanti vous garantit définitivement un coupon fixe de 8 % pour toutes les années suivantes.



Point Fort : une seule année performante permet de sécuriser des revenus élevés jusqu'à l'échéance.

Une Garantie totale en capital

A l'échéance, l'investisseur est certain de recevoir 100 % de son investissement initial.



Point Fort : la garantie en capital, associée à une stratégie non directionnelle, permet à l'investisseur de bénéficier d'une double sécurité en cas de marché stable ou baissier.

*La méthodologie de calcul de l'indice ainsi que les performances de l'indice AlphaDiv sont transparentes et consultables sur www.privalto.fr. Les dividendes versés par les valeurs composant les indices sous-jacents de l'indice AlphaDiv ne sont pas distribués. Les méthodologies de calcul des indices sous-jacents et les valeurs composant lesdits indices sont disponibles sur www.privalto.fr

Le Dow Jones Eurostoxx Select Dividend® 30 et le Dow Jones Eurostoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

AVERTISSEMENT

Standard & Poor's et BNP Paribas ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de l'Indice AlphaDiv ("l'Indice") des données incluses dans cet Indice, ou de données à partir desquelles l'Indice est basé. BNP Paribas et Standard and Poor's ne sauraient être responsables de toutes erreurs, omissions ou interruptions relatives à l'Indice. BNP Paribas et Standard and Poor's ne font aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de l'Indice. Standard and Poor's ne fait aucune garantie expresse ou implicite et décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite de l'Indice ou des données le composant. Standard & Poor's ne DONNE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE Y COMPRIS, NOTAMMENT, TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN OBJET OU UNE UTILISATION SPECIFIQUE. En aucun cas Standard & Poor's ne sera tenu au paiement de dommages et intérêts indirects, spéciaux ou consécutifs liés à l'utilisation par l'abonné ou par d'autres parties de l'Indice. Le rôle de Standard and Poor's est limité aux services (i) de conseil auprès de BNP Paribas, (ii) de calculs de l'Indice et (iii) de la diffusion de l'Indice. Les Obligations ne sont en aucun cas sponsorisées, approuvées, vendues ou promues par Standard & Poor's.

A-Climatis Garanti : des simulations historiques remarquables

75 simulations historiques ont été réalisées du 1^{er} janvier 1999 au 16 avril 2007 sur un investissement similaire à A-Climatis Garanti (l'indice DJ Select Dividend 30 ayant été créé le 31 décembre 1998).

Rendement Annuel Minimum	Rendement Annuel Moyen	Rendement Annuel Maximum
7,49 %	8,22 %	9,27 %

Dans 100 % des cas, un rendement supérieur à 7 % !

Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement

Caractéristiques principales

Code ISIN :	FR0010468660
Émetteur :	BNP Paribas SA (AA / Aa1)
Type :	Obligation de droit français à capital garanti
Cotation :	Bourse du Luxembourg
Période de commercialisation :	du 11 juin au 4 octobre 2007 (12h00)
Commissions de souscription :	0 à 4 %*
Prix de Souscription :	entre 98,42 % (le 11 juin 2007) et 99,99 % (le 4 octobre 2007)
Rémunération pendant la période de souscription :	5 %/an, d'ores-et-déjà incluse dans le prix de souscription
Date initiale de relevé de l'indice (Date de départ) :	5 octobre 2007

Date d'échéance :	5 octobre 2015.
Après la période de souscription :	A-Climatis Garanti est disponible à l'achat comme à la vente sur le marché secondaire
Commission de rachat :	0,50 % jusqu'au 19 octobre 2007, néant à partir du 22 octobre 2007.
Devise :	EUR
Valeur nominale :	1000 EUR
Liquidité :	quotidienne

* Commission qui pourra être prise par les différents intermédiaires

Avantages

- Une stratégie inédite non directionnelle et source de diversification, pouvant permettre d'obtenir des rendements élevés en cas de marchés haussiers, comme baissiers.
- Un accès à une stratégie jusqu'ici réservée aux institutionnels.
- Un coupon fixe de 7 % la première année et un effet Cristalis les années suivantes pour sécuriser vos revenus annuels.
- Un capital 100 % garanti.

Inconvénients

- L'indice AlphaDiv n'offre pas d'exposition directionnelle sur le marché actions : il peut enregistrer une performance négative dans un marché globalement haussier.
- Non redistribution des dividendes versés par les valeurs composant les indices sous-jacents de l'indice AlphaDiv.
- Dans sa construction, l'indice AlphaDiv supporte 1,30 % de frais de structuration.

Une équipe dédiée est à votre disposition

 **0 810 00 40 30**
PRIX APPEL LOCAL

Consultez les cotations
quotidiennes de l'indice AlphaDiv
sur le site dédié :

www.privalto.fr

AVERTISSEMENT :

A-Climatis Garanti (ci-après les "Obligations") sont des Obligations à capital garanti cotées en Bourse de Luxembourg pouvant être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur A-Climatis Garanti. A-Climatis Garanti est notamment proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" du prospectus. Chaque personne reconnaît expressément que les sociétés du Groupe BNP Paribas, ne sont pas des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Obligations par BNP Paribas Arbitrage SNC, agissant en tant que preneur ferme des Obligations pourra intervenir par voie d'appel public à l'épargne en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, du fait de l'envoi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à l'Autorité des Marchés Financiers d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Le prospectus d'émission des Obligations a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise, le 31 mai 2007. Les simulations ci-dessus ont été réalisées de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement. Elles sont basées sur divers paramètres sélectionnés par le Groupe BNP Paribas qui tiennent compte des données historiques ne préjugant en rien de l'évolution future de la performance des Obligations. Les sociétés du BNP Paribas ou l'un quelconque de leurs dirigeants ou salariés ne sauraient être tenues pour responsable d'une perte quelconque résultant de façon directe ou indirecte de la consultation ou de l'utilisation de ces simulations. Ces simulations ne sauraient être considérées comme une offre d'acheter ou de vendre ce produit, ou, une offre ou une demande de conclure une transaction. Elles ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement, ni un conseil d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING



Equity Derivatives
House of the Year 2007

A-Climatis Performance



- ✔ Un indice innovant et exclusif, calculé par S&P
- ✔ Des revenus indépendants du contexte de marché
- ✔ Un effet Dynamis pour doubler les coupons variables
- ✔ Un effet Cristalis pour sécuriser les revenus annuels
- ✔ Un remboursement à hauteur de 70 % à échéance
- ✔ Un produit de maturité 8 ans

BÉNÉFICIEZ DE COUPONS ANNUELS DÉMULTIPLIÉS

10 % assurés la 1^{ère} année

A-Climatis Performance verse à la fin de la 1^{ère} année un coupon de 10 %, et ce quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

A partir de la 2^{ème} année, des coupons variables liés à l'indice AlphaDiv*

Chaque année, le coupon variable est lié à la performance annualisée de l'indice AlphaDiv, dynamisée grâce aux mécanismes suivants :

EFFET DYNAMIS : chaque année, le coupon variable est égal à 200 % de la performance annualisée de l'indice AlphaDiv depuis la Date de départ (Cf. Caractéristiques principales).

EFFET CRISTALIS : à partir de l'année 2, dès que l'indice AlphaDiv enregistre une performance annualisée de plus de 10 % depuis la Date de départ, A-Climatis Performance vous garantit un coupon fixe de 16 % pour toutes les années suivantes.



Points Forts :

- L'effet Dynamis offre une surexposition à la performance annualisée de l'indice AlphaDiv
- Une seule année performante permet de sécuriser des revenus élevés jusqu'à l'échéance

70 % du capital à échéance

Quelque soit l'évolution du marché, l'investisseur récupère systématiquement 70 % de son investissement initial à l'échéance.

*La méthodologie de calcul de l'indice ainsi que les performances de l'indice AlphaDiv sont transparentes et consultables sur www.privalto.fr. Les dividendes versés par les valeurs composant les indices sous-jacents de l'indice AlphaDiv ne sont pas distribués. Les méthodologies de calcul des indices sous-jacents et les valeurs composant lesdits indices sont disponibles sur www.privalto.fr

AVERTISSEMENT

Standard & Poor's et BNP Paribas ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de l'Indice AlphaDiv ("l'Indice") des données incluses dans cet Indice, ou de données à partir desquelles l'Indice est basé. BNP Paribas et Standard and Poor's ne sauraient être responsables de toutes erreurs, omissions ou interruptions relatives à l'Indice. BNP Paribas et Standard and Poor's ne font aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de l'Indice. Standard and Poor's ne fait aucune garantie expresse ou implicite et décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite de l'Indice ou des données le composant. Standard & Poor's ne DONNE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE Y COMPRIS, NOTAMMENT, TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN OBJET OU UNE UTILISATION SPECIFIQUE. En aucun cas Standard & Poor's ne sera tenu au paiement de dommages et intérêts indirects, spéciaux ou consécutifs liés à l'utilisation par l'abonné ou par d'autres parties de l'Indice. Le rôle de Standard and Poor's est limité aux services (i) de conseil auprès de BNP Paribas, (ii) de calculs de l'Indice et (iii) de la diffusion de l'Indice. Les Obligations ne sont en aucun cas sponsorisées, approuvées, vendues ou promues par Standard & Poor's.

A-Climatis Performance : des simulations historiques remarquables

75 simulations historiques ont été réalisées du 1^{er} janvier 1999 au 16 avril 2007 sur un investissement similaire à A-Climatis Performance (l'indice DJ Select Dividend 30 ayant été créé le 31 décembre 1998).

Dans 100 % des cas, un rendement supérieur à 11 %*

Rendement Annuel Minimum	Rendement Annuel Moyen	Rendement Annuel Maximum
11,63 %	13,34 %	15,64 %

* Ce rendement tient compte du remboursement de 70 % du capital à échéance

Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement

Caractéristiques principales

Code ISIN :	FR0010468728
Émetteur :	BNP Paribas SA (AA / Aa1)
Type :	Obligation de droit français à capital non garanti
Cotation :	Bourse du Luxembourg
Période de commercialisation :	du 11 juin au 4 octobre 2007 (12h00)
Commissions de souscription :	0 à 4 %*
Prix de Souscription :	entre 98,42 % (le 11 juin 2007) et 99,99 % (le 4 octobre 2007)
Rémunération pendant la période de souscription :	5 %/an, d'ores-et-déjà incluse dans le prix de souscription
Date initiale de relevé de l'indice (Date de départ) :	5 octobre 2007

Date d'échéance :	5 octobre 2015.
Après la période de souscription :	A-Climatis Performance est disponible à l'achat comme à la vente sur le marché secondaire
Commission de rachat :	0,50 % jusqu'au 19 octobre 2007, néant à partir du 22 octobre 2007.
Devise :	EUR
Valeur nominale :	1000 EUR
Liquidité :	quotidienne

* Commission qui pourra être prise par les différents intermédiaires

Avantages

- Une stratégie inédite non directionnelle et source de diversification, pouvant permettre d'obtenir des rendements élevés en cas de marchés haussiers, comme baissiers.
- Un accès à une stratégie jusqu'ici réservée aux institutionnels.
- Un coupon fixe de 10 % la première année et un effet Cristalis les années suivantes pour sécuriser vos revenus annuels.
- Un effet Dynamis pour doubler vos coupons variables.

Inconvénients

- L'indice AlphaDiv n'offre pas d'exposition directionnelle sur le marché actions : il peut enregistrer une performance négative dans un marché globalement haussier.
- Non redistribution des dividendes versés par les valeurs composant les indices sous-jacents de l'indice AlphaDiv.
- Remboursement systématique de 70 % du capital initial quelle que soit l'évolution du marché (même en cas de hausse des marchés).
- Dans sa construction, l'indice AlphaDiv supporte 1,30 % de frais de structuration.

Une équipe dédiée est à votre disposition

N°Azur 0 810 00 40 30
PRIX APPEL LOCAL

Consultez les cotations
quotidiennes de l'indice AlphaDiv
sur le site dédié :
www.privalto.fr

AVERTISSEMENT :

A-Climatis Performance (ci-après les "Obligations") sont des Obligations à capital non garanti cotées en Bourse de Luxembourg pouvant être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur A-Climatis Performance. A-Climatis Performance est notamment proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait que le capital des Obligations décrites dans cette brochure n'est pas garanti ce qui implique pour les investisseurs une perte partielle du capital initialement investi et recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" du prospectus. Chaque personne reconnaît expressément que les sociétés du Groupe BNP Paribas, ne sont pas des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Obligations par BNP Paribas Arbitrage SNC, agissant en tant que preneur ferme des Obligations pourra intervenir par voie d'appel public à l'épargne en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, du fait de l'envoi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à l'Autorité des Marchés Financiers d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Le prospectus d'émission des Obligations a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise, le 31 mai 2007. Les simulations ci-dessus ont été réalisées de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement. Elles sont basées sur divers paramètres sélectionnés par le Groupe BNP Paribas qui tiennent compte des données historiques ne préjugant en rien de l'évolution future de la performance des Obligations. Les sociétés du BNP Paribas ou l'un quelconque de leurs dirigeants ou salariés ne sauraient être tenus pour responsable d'une perte quelconque résultant de façon directe ou indirecte de la consultation ou de l'utilisation de ces simulations. Ces simulations ne sauraient être considérées comme une offre d'acheter ou de vendre ce produit, ou, une offre ou une demande de conclure une transaction. Elles ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement, ni un conseil d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING



Equity Derivatives
House of the Year 2007